

---

**LA BANQUE LAURENTIENNE MET À LA DISPOSITION DES ÉPARGNANTS  
QUELQUES OUTILS PRATIQUES POUR LES AIDER À MAXIMISER LEUR ÉPARGNE  
TOUT EN TIRANT AVANTAGE D'UNE ÉCONOMIE D'IMPÔT**

**Montréal, le 4 février 2010** – Il ne reste plus que quelques semaines avant la fin de la période REER et il est temps plus que jamais de penser à effectuer sa déclaration d'impôt. Et lorsqu'on parle d'impôt, on pense également à ses REER. Quelle est la meilleure stratégie à envisager ? Est-il préférable d'emprunter pour cotiser encore plus à son REER ? De quelle ampleur sera l'économie d'impôt ? Pour prendre les bonnes décisions, rien de mieux que de disposer de toute l'information pertinente. Les épargnants trouveront réponses à leurs questions en visitant le site Internet de la Banque Laurentienne sur lequel se trouvent quelques outils pratiques afin de les aider à prendre les meilleures décisions.

**Calculateur de l'économie d'impôt**

Ce n'est plus un secret, tout le monde sait que cotiser à son REER permet de bénéficier d'une économie d'impôt car les cotisations sont déduites du revenu imposable de l'épargnant. Afin de savoir quelle sera la déduction fiscale liée à sa cotisation REER et pour aider les épargnants à y voir plus clair, la Banque Laurentienne propose sur son site Internet un calculateur de l'économie d'impôt. Il est facile d'y accéder en visitant le [www.banquelaurentienne.ca/REER](http://www.banquelaurentienne.ca/REER).

**Calculateur de droits inutilisés**

Il peut être très profitable pour un épargnant de profiter de ses droits REER inutilisés. Ainsi, il pourra réduire encore plus son revenu imposable et bénéficier d'une économie ou d'un retour d'impôt. Il est important pour l'investisseur de regarder toutes les opportunités qui s'offrent à lui. Est-il préférable d'emprunter pour cotiser ? Quelle sera l'économie d'impôt liée à cette cotisation ? Quelle valeur aura cet investissement dans 10 ans ? L'épargnant pourra facilement obtenir des éclaircissements sur le sujet en effectuant quelques calculs rapides sur le calculateur de droits inutilisés, disponible sur le site Internet de la Banque.

**Calculateur de la valeur d'un investissement périodique**

Investir de façon périodique est une bonne habitude à prendre afin de profiter de l'effet des intérêts composés. Si l'épargnant n'a pas pris cette bonne habitude en 2009, il pourra utiliser le calculateur de la valeur d'un investissement périodique pour voir quelle sera la valeur de son investissement dans 5, 10, 15 ou 20 ans et ainsi commencer à cotiser régulièrement en 2010.

**Pochettes en succursales**

Au cours du mois de février, des pochettes pratiques servant à rassembler tous les documents relatifs à sa déclaration d'impôt seront distribués aux clients en succursale. Ainsi, ils pourront y conserver tous les reçus nécessaires à leur déclaration, sans oublier les déductions auxquelles ils ont droit. Les pochettes comporteront également quelques conseils à suivre dans le but de payer moins d'impôt.

## **À propos de la Banque Laurentienne**

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à l'échelle du Canada. Elle offre à ses clientèles tout un éventail de services financiers diversifiés et se distingue grâce à l'excellence de son service, à son accessibilité et à sa convivialité. La Banque dessert les particuliers et les petites et moyennes entreprises, et elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers par l'entremise de B2B Trust. Enfin, elle offre des services de courtage de plein exercice par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec, où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales bancaires. Ailleurs au Canada, la Banque détient une position de choix dans des segments de marché spécifiques. La Banque Laurentienne du Canada gère un actif au bilan de plus de 22 milliards \$, et des actifs administrés de plus de 14 milliards \$. Fondée en 1846, elle emploie aujourd'hui plus de 3 500 personnes.

-30-

Renseignements :

### **Mary-Claude Tardif**

Conseillère, Relations publiques  
514 284-4500, poste 4695  
[mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca](mailto:mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca)